



Commune de Cenne-Monestiés
Délibération du Conseil Municipal
Séance du 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le trois avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 18h en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent GRANGER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 11 Votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 30 mars 2026

Présents : Laurent GRANGER, Stéphanie LABADIE, Cédric GROULIER, Henri DEVEYER, Christophe JAUD, Jean-Luc SAVOLDELLI, Sandrine KRESSMANN-NIZET, Gaëlle BEGUE, Eléna PETRANICIU, Sébastien QUARTI, Camille MONMEGE

Secrétaire de Séance : Cédric GROULIER

OBJET : Désignation d'un Correspondant Défense

Monsieur Le Maire rappelle que chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de DÉSIGNER : **Mr Cédric GROULIER**, en tant que correspondant défense de la commune de Cenne-Monestiés

Ainsi fait et délibéré à CENNE MONESTIES les jours, mois et an que dessus.

CENNE-MONESTIES, le 3 avril 2026

Le Maire,

Laurent GRANGER

